

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP lance un appel d'offres pour attribuer trois mandats de gestion de couverture du risque de change de ses actifs

Paris, le 5 décembre 2017- Par devoir fiduciaire à l'égard de ses bénéficiaires dont il investit les cotisations, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres pour attribuer un mandat actif et deux mandats stand-by de gestion de couverture du risque de change de ses actifs.

Le risque devise supporté par les investisseurs au sein de leurs portefeuilles est un risque à prendre en considération.

Dans ce contexte, la mise en place d'une gestion de la couverture de change sur les actifs de l'ERAFP au niveau de son portefeuille consolidé répond à trois objectifs essentiels. Dans un premier temps la réduction de l'exposition globale au risque de change en diminuant l'exposition aux devises étrangères, dans un deuxième temps une meilleure coordination de la couverture du change et enfin une réduction du coût de cette couverture.

L'Établissement recherche par cet appel d'offres à sélectionner trois entreprises d'investissement sur la classe d'actif des devises, un gestionnaire actif et deux *stand-by*.

Le Titulaire actif du marché sera ainsi chargé de créer et gérer un fonds commun de placement assurant la gestion du risque de change des actifs de l'ERAFP au travers d'une stratégie globale, composée d'une stratégie de couverture passive et, le cas échéant d'une stratégie de couverture dynamique.

A titre indicatif le montant notionnel à couvrir au démarrage du FCP devrait être de l'ordre de 2 milliards d'euros.

Les mandats seront d'une durée initiale de quatre ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le Marché pour deux périodes successives de deux ans.

Le dossier de consultation est disponible sur le site www.achatpublic.com. Un lien vers cette plateforme est accessible depuis le site Internet du RAFFP, www.rafp.fr, rubrique Appels d'offres. La date limite de remise des soumissions est fixée au 19 janvier 2018, 12 heures (heure de Paris).

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 28 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 44000 employeurs et près de 2 milliards d'euros à investir chaque année Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle assise sur les primes pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr